

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 6^e jour du mois de décembre 2021, à 19 :30 heures, à l'Hôtel-de-Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard, conseiller
Mme Amélie Audet, conseillère
M. Cyrille Dufour, conseiller
Mme Nathalie Pedneault, conseillère
Mme Sophie Limoges, conseillère
Mme Andrée-Anne Caron, conseillère

M. Marc Dubé, ing. f., Msc, directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

Dix-sept (17) citoyennes et citoyens étaient présents à l'assemblée.

1. ASSERMENTATION DES ÉLUS

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 19h30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-12-229

Il est proposé par M. Cyrille Dufour
Appuyé par Mme Sophie Limoges
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *ASSERMENTATION DES ÉLUS.*

2. *OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.*

3. *LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.*

4. *ADMINISTRATION :*

- 4.1. *Exemption de la lecture du procès-verbal des séances du 4 octobre, du 8 octobre et du 23 novembre 2021 et procès-verbal de l'élection du 7 novembre 2021.*
- 4.2. *Adoption des procès-verbaux des séances du 4 octobre, du 8 octobre et du 23 novembre 2021 et procès-verbal de l'élection du 7 novembre 2021.*
- 4.3. *Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil.*

5. *RAPPORT DES COMITÉS.*

6. *LISTE DES COMPTES.*

- 6.1. *Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer.*

7. CORRESPONDANCE :

- 7.1. *Fédération québécoise des municipalités – renouvellement de l’adhésion 2022.*
- 7.2. *Ministre Andrée Laforest – élections 2021 – félicitations.*
- 7.3. *MRC du Fjord-du-Saguenay – Budget 2022 – Projets de règlements.*
- 7.4. *Ville de Saguenay – règlements VS-RU-2021-139 et VS-RU-2021-141 qui ont été adoptés.*
- 7.5. *Ville de Saguenay – Règlements VS-RU-2021-126 et VS-RU-2021-127, VS-RU-2021-128 et VS-RU-2021-130 modifiant le règlement du plan d’urbanisme VS-R-2012-2.*

8. RÉOLUTIONS :

- 8.1. *Dépôt et acceptation du procès-verbal de correction du règlement 2021-06 « Des travaux de réfection de la toiture de l’hôtel de ville. Emprunt à long terme pour en payer le coût ».*
- 8.2. *Acceptation du renouvellement de la facture 2022 des assurances générales.*
- 8.3. *Autorisation de versement de l’allocation de transition à M. Deny Tremblay.*
- 8.4. *Nomination d’un(e) maire/mairese suppléant(e) pour une période de 6 mois (du 6 décembre 2021 au 6 mai 2022).*
- 8.5. *Adoption du calendrier 2022 des comités pléniérs et des séances réguliérs du conseil.*
- 8.6. *Nomination des membres du conseil sur différents comités.*
- 8.7. *Autorisation d’achat de cinq (5) iPads Air – conseil municipal.*
- 8.8. *Avis de motion 2021-08 « De fixer des taux variés de taxe fonciérs générale, pour l’année 2022 ».*
- 8.9. *Avis de motion 2021-09 « Fixation d’une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – territoire Saint-Ambroise, pour l’année financière 2022 ».*
- 8.10. *Avis de motion 2021-10 « L’imposition d’une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l’année financière 2022 ».*
- 8.11. *Avis de motion 2021-11 « L’imposition d’une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du Rang des Chutes, ainsi qu’une partie du 9e Rang, pour l’année financière 2022 ».*
- 8.12. *Avis de motion 2021-12 « Fixation de la tarification d’aqueduc et d’égouts pour les abonnés du secteur urbain, du rang des Chutes et du camping Domaine de la Florida pour l’année 2022 ».*
- 8.13. *Avis de motion 2021-13 « Fixation de la tarification d’aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5e rang (route 172), du secteur Saint-Léonard, du secteur du 9e rang ptie, du rang Double ptie et des 866 et 870, rue Simard, pour l’année financière 2022 ».*
- 8.14. *Avis de motion 2021-14 « Fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures, de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques, pour l’année financière 2022 ».*
- 8.15. *Avis de motion 2021-15 « L’imposition d’une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d’eau du Rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l’année financière 2022 ».*
- 8.16. *Avis de motion 2021-16 « Fixation de la tarification au compteur pour la consommation d’eau potable et traitement des eaux usées pour l’année financière 2022 ».*
- 8.17. *Avis de motion 2021-17 « L’imposition d’une compensation sur les immeubles pour chaque propriétaire desservi par le service d’eau et d’égout du 9e rang (est), pour l’année financière 2022 ».*
- 8.18. *Avis de motion 2021-18 « Fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés pour l’année financière 2022 ».*
- 8.19. *Avis de motion 2021-19 « Tarification pour l’utilisation de biens et/ou services ou d’activités pour l’année financière 2022 ».*

- 8.20. *Avis de motion 2021-20 « L'entretien hivernal 2021-2022 des chemins de tolérance et non verbalisés et imposant une taxe spéciale de secteur ».*
- 8.21. *Acceptation de la soumission d'Excavation Boulanger inc. – projet d'interventions au poste de pompage PP-1.*
- 8.22. *Acceptation du mandat de surveillance et services au bureau de Stantec - projet d'interventions au poste de pompage PP-1.*
- 8.23. *Mandat à la direction générale d'explorer différentes avenues dans le projet de réfection des installations sanitaires – rue Gaudreault.*
- 8.24. *Acceptation du mandat de surveillance et services au bureau de Stantec – projet de réfection des installations sanitaires – rue Gaudreault.*
- 8.25. *Acceptation de l'offre de Magéco LMG – problématique pluviale rue Simard.*
- 8.26. *Mandat à la direction générale à procéder à différentes vérifications dans le dossier d'égout sanitaire du rang des Chutes.*
- 8.27. *Acceptation de la demande de la Municipalité de Saint-Charles de Bourget – déneigement d'une parcelle du chemin Bélanger.*
- 8.28. *Demande du Tournoi interrégional de hockey mineur de St-Ambroise & Falardeau.*
- 8.29. *Demande du Tournoi familial St-Ambroise.*
- 8.30. *Demande du Centre Mot à Mot de St-Ambroise.*
- 8.31. *Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge.*
- 8.32. *Acceptation des aides financières pour les organismes du milieu – Fonds enveloppe municipale.*
- 8.33. *Demande de la St-Vincent-de-Paul – 2 et 5 décembre 2021.*
- 8.34. *Demande de la Fabrique de la Paroisse de St-Charles Borromée.*

9. AFFAIRES NOUVELLES :

10. PÉRIODE DE QUESTIONS.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

4. ADMINISTRATION

4.1. Exemption de la lecture du procès-verbal des séances du 4 octobre, du 8 octobre et du 23 novembre 2021 et procès-verbal de l'élection du 7 novembre 2021

Résolution 2021-12-230

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron
 Appuyée par M. Benoit Brassard
 Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter le conseil de la lecture du procès-verbal des séances du 4 octobre, du 8 octobre et du 23 novembre 2021 et du procès-verbal de l'élection du 7 novembre 2021.

4.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 octobre, du 8 octobre et du 23 novembre 2021 et procès-verbal de l'élection du 7 novembre 2021

Résolution 2021-12-231

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Pedneault
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que les procès-verbaux des séances du 4 octobre, du 8 octobre et du 23 novembre 2021 et du procès-verbal de l'élection du 7 novembre 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés.

4.3. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

M. Marc Dubé, directeur général par intérim, dépose selon la prescription de la Loi (L.E.R.M.), les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise pour l'année 2022 et reçues au bureau administratif en décembre 2021, à savoir :

- M. Lucien Gravel, maire
- M. Benoit Brassard, conseiller district #1
- Mme Amélie Audet, conseillère district #2
- M. Cyrille Dufour, conseiller district #3
- Mme Nathalie Pedneault, conseillère district #4
- Mme Sophie Limoges, conseillère district #5
- Mme Andrée-Anne Caron, conseillère district #6

Que le présent document soit classé au dossier # 1-6-2/20.

5. RAPPORT DES COMITÉS

6. LISTE DES COMPTES

6.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer

Résolution 2021-12-232

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par Mme Amélie Audet
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'autoriser des déboursés à même le fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 717 479.85 \$ et les comptes à payer au montant 85 030.47 \$ pour un grand total de 802 510.32 \$.

Que la liste des comptes 2021-11 incluant les versements de la rémunération salariale brute se détaille comme suit :

➤ Paie #39	28 462.49 \$
➤ Paie #40	23 346.09 \$ régulière
➤ Paie #40	7 163.03 \$ pompiers (août 2021)
➤ Paie #41	20 660.60 \$
➤ Paie #42	23 021.80 \$
➤ Paie #43	28 683.96 \$
➤ Paie #44	22 535.95 \$
➤ Paie #45	20 545.39 \$ régulière
➤ Paie #45	8 216.64 \$ pompiers (sept. 2021)
➤ Paie #45	19 084.09 \$ personnel élection municipale

➤ Paie #46	23 764.89 \$
➤ Paie #47	28 519.13 \$ régulière
➤ Paie #47	4 517.66 \$ maladies-prime 2021 (cadres)
➤ Paie #47	7 037.75 \$ pompiers (oct. 2021)
➤ Remises provinciales	69 849.89 \$ (paies #38 à #46)
➤ Remises fédérales	22 205.55 \$ (paies #36 à #44)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général par intérim soit et est autorisé à en faire le paiement.

7. CORRESPONDANCE

- 7.1. *Fédération québécoise des municipalités – renouvellement de l’adhésion 2022.*
- 7.2. *Ministre Andrée Laforest – élections 2021 – félicitations.*
- 7.3. *MRC du Fjord-du-Saguenay – Budget 2022 – Projets de règlements.*
- 7.4. *Ville de Saguenay – règlements VS-RU-2021-139 et VS-RU-2021-141 qui ont été adoptés.*
- 7.5. *Ville de Saguenay – Règlements VS-RU-2021-126 et VS-RU-2021-127, VS-RU-2021-128 et VS-RU-2021-130 modifiant le règlement du plan d’urbanisme VS-R-2012-2.*

8. RÉSOLUTIONS

- 8.1. **Dépôt et acceptation du procès-verbal de correction du règlement 2021-06 « Des travaux de réfection de la toiture de l’hôtel de ville. Emprunt à long terme pour en payer le coût »**

Résolution 2021-12-233

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise adopte le dépôt et accepte le procès-verbal de correction du règlement d’emprunt 2021-06 « Travaux de réfection de la toiture de l’Hôtel de Ville ». Emprunt à long terme pour en payer le coût.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l’article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité (ou greffier si LCV), apporte une correction au règlement numéro 2021-06 de la Municipalité de Saint-Ambroise puisqu’une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l’appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l’article 3, 1er alinéa du règlement, il est inscrit :

Aux fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser pour réaliser les travaux décrétés ci-dessus, incluant les taxes brutes une somme ne dépassant pas 763 136.37\$, y compris les frais de financement, les imprévus, les taxes brutes et autres, tel qu’il appert de l’estimé détaillée des travaux, présenté par Les Maîtres d’œuvre Hovington Gauthier Architectes et ajusté par la municipalité pour tenir compte des intérêts à court terme et de la prime sur émission, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Or, on devrait lire : le 1er alinéa de l'article 3 du règlement 2021-06 est remplacé par le suivant :

Aux fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser pour réaliser les travaux décrétés ci-dessus, incluant les taxes brutes une somme ne dépassant pas 724 942 \$, y compris les frais de financement, les imprévus, les taxes brutes et autres, tel qu'il appert de l'estimé détaillée des travaux, présenté par Les Maîtres d'œuvre Hovington Gauthier Architectes et ajusté par la municipalité pour tenir compte des intérêts à court terme et de la prime sur émission, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

J'ai dûment modifié le règlement numéro 2021-06 en conséquence.

Signé à Saint-Ambroise, ce 29^e jour du mois de novembre 2021.

Marc Dubé, ing.f Msc
Directeur général par intérim

8.2. Acceptation du renouvellement de la facture 2022 des assurances générales

Résolution 2021-12-234

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le renouvellement de la police, facture 2022 des assurances générales pour un montant total de 116 616,92 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.3. Autorisation de versement de l'allocation de transition à M. Deny Tremblay

Résolution 2021-12-235

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron
Appuyée par M. Benoit Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le versement de l'allocation de transition à M. Deny Tremblay pour ses années de service à la Municipalité de Saint-Ambroise.

Années de service :	2019-2020	1	4 129.41 \$
	2020-2021	1	4 129.41 \$
	2021-2022	0.42	<u>1 742.27 \$</u>
			10 001.09 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.4. Nomination d'un(e) maire/mairesse suppléant(e) pour une période de 6 mois (du 6 décembre 2021 au 6 mai 2022)

Résolution 2021-12-236

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par Mme Sophie Limoges
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination d'Amélie Audet, conseillère district # 2, à agir comme mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2021 au 6 mai 2022.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise a établi le calendrier des mairesses suppléantes et des maires suppléants de la façon suivante :

Maire suppléant	District	Période
Amélie Audet	District 2	Du 6 décembre 2021 au 6 mai 2022
Cyrille Dufour	District 3	Du 6 mai 2022 au 6 décembre 2022
Sophie Limoges	District 5	Du 6 décembre 2022 au 6 mai 2023
Andrée-Anne Caron	District 6	Du 6 mai 2023 au 6 décembre 2023
Amélie Audet	District 2	Du 6 décembre 2023 au 6 mai 2024
Cyrille Dufour	District 3	Du 6 mai 2024 au 6 décembre 2024
Sophie Limoges	District 5	Du 6 décembre 2024 au 6 mai 2025
Andrée-Anne Caron	District 6	Du 6 mai 2025 au 6 décembre 2025

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise les mairesses suppléantes et les maires suppléants, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous effets de commerce, chèques et contrats, et ce, en remplacement du maire, M. Lucien Gravel, selon le calendrier établi ci-dessus.

8.5. Adoption du calendrier 2022 des comités pléniers et des séances régulières du conseil

Résolution 2021-12-237

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à l'établissement du calendrier 2022 des comités pléniers et des séances ordinaires du conseil, le tout selon l'article 148 du Code municipal du Québec afin d'informer la population sur les dates et heures des séances.

Que les séances prévues pour l'année 2022 soient fixées de la manière suivante :

<u>PLÉNIERS</u>	<u>SÉANCES PUBLIQUES</u>
10 janvier 2022	17 janvier 2022
31 janvier 2022	7 février 2022
28 février 2022	7 mars 2022
28 mars 2022	4 avril 2022
25 avril 2022	2 mai 2022
30 mai 2022	6 juin 2022
27 juin 2022	4 juillet 2022
25 juillet 2022	1 ^{er} août 2022
29 août 2022	6 septembre 2022 (mardi)
26 septembre 2022	3 octobre 2022
31 octobre 2022	7 novembre 2022
28 novembre 2022	5 décembre 2022

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à procéder à la publication sur le site internet de la Municipalité, afin d'informer la population sur le calendrier des séances du conseil de ville.

8.6. Nomination des membres du conseil sur différents comités

Résolution 2021-12-238

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron
Appuyée par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise nomme ses représentants sur différents comités, le tout en conformité avec le règlement 2006-11 portant sur la création et la composition des comités municipaux et la délégation à divers organismes.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate les membres du conseil selon la liste suivante aux différents comités, à savoir :

Comités	Représentants	District	No de téléphone
Mairie	Lucien Gravel	Maire	418-956-5407
SADE	1° Lucien Gravel 2° Benoit Brassard 3° Sophie Limoges	Maire District 1 District 5	418-956-5407 418-590-5093 514-424-5393
Urbanisme	1° Cyrille Dufour 2° Sophie Limoges	District 3 District 5	418-290-2880 514-424-5393
Commission des Loisirs	1° Nathalie Pedneault 2° Andrée-Anne Caron	District 4 District 6	418-672-4134 418-672-4587
Maison des jeunes	1° Benoit Brassard 2° Andrée-Anne Caron	District 1 District 6	418-590-5093 418-672-4587
Festival de la Chanson	1° Cyrille Dufour	District 3	418-290-2880
Transport Adapté Saguenay-Nord	1° Nathalie Pedneault	District 4	418-672-4134
Comité des Aînés	1° Benoit Brassard 2° Amélie Audet	District 1 District 2	418-590-5093 418-672-6410

8.7. Autorisation d'achat de cinq (5) iPads Air - conseil municipal

Résolution 2021-12-239

Il est proposé par Mme Sophie Limoges
Appuyée par Mme Amélie Audet
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat de cinq (5) iPads Air pour les membres du conseil municipal pour un total de 4 488.29 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise prête l'équipement aux membres du conseil municipal, selon certaines conditions incluses dans une entente de prêt signée par les bénéficiaires de l'équipement à savoir :

- Les équipements (IPad Air 4^e génération) de la Municipalité de Saint-Ambroise sont destinés en priorité aux activités concernant les assemblées de conseil.
- Toute personne utilisant les équipements de la Municipalité de Saint-Ambroise est responsable de les utiliser de façon adéquate et selon les fins auxquelles ils sont destinés.

- L'emprunteur est responsable de tout bris ou perte, dans ces deux cas, il sera facturé pour les coûts de remplacement ou de réparation.
- Remise de l'équipement (IPad Aire 4^e génération ainsi que l'étui) à la fin de leur mandat.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.8. Avis de motion 2021-08 « De fixer des taux variés de taxe foncière générale, pour l'année 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-08

Monsieur le conseiller Benoit Brassard donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *De fixer des taux variés de taxe foncière générale, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-08 ayant pour objet de fixer des taux variés de taxe foncière générale pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.9. Avis de motion 2021-09 « Fixation d'une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – territoire Saint-Ambroise, pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION 2021-09

Madame la conseillère Amélie Audet donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Fixation d'une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – Territoire Saint-Ambroise, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-09 ayant pour objet la fixation d'une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – Territoire Saint-Ambroise, pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.10. Avis de motion 2021-10 «L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-10

Madame la conseillère Nathalie Pedneault donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-10 ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.11. Avis de motion 2021-11 «L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du Rang des Chutes, ainsi qu'une partie du 9e Rang, pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-11

Madame la conseillère Andrée-Anne Caron donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du Rang des Chutes, ainsi qu'une partie du 9e Rang, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-11 ayant pour objet l'imposition de la taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du Rang des Chutes, ainsi qu'une partie du 9e Rang, pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

Avis de motion 2021-12 « Fixation de la tarification d'aqueduc et d'égouts pour les abonnés du secteur urbain, du rang des Chutes et du camping Domaine de la Florida pour l'année 2022 »

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE

AVIS DE MOTION NO. 2021-12

Madame la conseillère Nathalie Pedneault donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Fixation de la tarification d'aqueduc et d'égouts pour les abonnés du secteur urbain, du rang des Chutes et du camping Domaine de la Florida pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-12 ayant pour objet la fixation de la tarification d'aqueduc et d'égouts pour les abonnés du secteur urbain, du rang des Chutes et du camping Domaine de la Florida pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

8.12. Avis de motion 2021-13 « Fixation de la tarification d'aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5^e rang (route 172), du secteur Saint-Léonard, du secteur du 9^e rang ptie, du rang Double ptie et des 866 et 870, rue Simard, pour l'année financière 2022 »

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE

AVIS DE MOTION NO. 2021-13

Monsieur le conseiller Cyrille Dufour donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Fixation de la tarification d'aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur nord), rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5^e rang (route 172), du secteur St-Léonard, du secteur du 9^e rang ptie, du rang Double ptie et des 866 et 870 rue Simard, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-13 ayant pour objet la fixation de la tarification d'aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur nord), rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5^e rang (route 172), du secteur St-Léonard, du secteur du 9^e rang ptie, du rang Double ptie, du camping Domaine la Florida et des 866 et 870 rue Simard pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

8.13. Avis de motion 2021-14 « Fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures, de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques, pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-14

Monsieur le conseiller Benoit Brassard donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures, de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-14 ayant pour objet la fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures, de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques, pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.14. Avis de motion 2021-15 «L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau du Rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-15

Monsieur le conseiller Cyrille Dufour donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau du Rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2020-13 ayant pour objet l'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau du Rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.15. Avis de motion 2021-16 « Fixation de la tarification au compteur pour la consommation d'eau potable et traitement des eaux usées pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION N° 2021-16

Madame la conseillère Amélie Audet donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Fixation de la tarification au compteur pour la consommation d'eau potable et traitement des eaux usées pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2020-14 ayant pour objet la fixation de la tarification au compteur pour la consommation d'eau potable et traitement des eaux usées pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.16. Avis de motion 2021-17 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau et d'égout du 9^e rang (est), pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-17

Madame la conseillère Sophie Limoges donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau et égout du 9^e Rang (est), pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-17 ayant pour objet l'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau et égout – 9^e rang (secteur est) pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.17. Avis de motion 2021-18 « Fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION NO. 2021-18

Madame la conseillère Andrée-Anne Caron donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-18 ayant pour objet la fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.18. Avis de motion 2021-19 « Tarification pour l'utilisation de biens et/ou services ou d'activités pour l'année financière 2022 »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION 2021-19

Monsieur le conseiller Cyrille Dufour donne avis de motion qu'il présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter:

- *Tarification pour l'utilisation de biens et/ou de services ou d'activités pour l'année financière 2022.*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2020-17 ayant pour objet la tarification pour l'utilisation de biens et/ou services ou d'activités pour l'année financière 2022.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.19. Avis de motion 2021-20 « L'entretien hivernal 2021-2022 des chemins de tolérance et non verbalisés et imposant une taxe spéciale de secteur »

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

AVIS DE MOTION 2021-20

Madame la conseillère Nathalie Pedneault donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter :

- *« L'entretien hivernal 2021-2022 des chemins de tolérance et non verbalisés et imposant une taxe spéciale de secteur ».*

Conformément aux dispositions de la Loi, M. Lucien Gravel, maire demande au directeur général par intérim de présenter aux élus le projet de règlement no. 2021-20 ayant pour objet l'entretien hivernal 2021-2022 des chemins de tolérance et non verbalisés et imposant une taxe spéciale de ce secteur.

Donné à Saint-Ambroise, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

*Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim*

8.20. Acceptation de la soumission d'Excavation Boulanger inc. - projet d'interventions au poste de pompage PP-1

Résolution 2021-12-240

Il est proposé par Mme Sophie Limoges
Appuyée par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise entérine la décision du conseil précédent et accepte la soumission d'Excavation Boulanger inc. - pour le projet d'interventions au poste de pompage PP-1 à la suite de l'appel d'offres pour un montant total de 102 983.33 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.21. Acceptation du mandat de surveillance et services au bureau de Stantec - projet d'interventions au poste de pompage PP-1

Résolution 2021-12-241

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise entérine la décision du conseil précédent et accepte le mandat de surveillance et services au bureau de Stantec - pour le projet d'interventions au poste de pompage PP-1 pour un montant total de 30 425 \$, qui inclut les services suivants :

- Assistance pendant la période de soumission

- Services au bureau pendant la construction
- Surveillance des travaux

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.22. Mandat à la direction générale d'explorer différentes avenues dans le projet de réfection des installations sanitaires – rue Gaudreault

Résolution 2021-12-242

M. Cyrille Dufour considérant qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts se retire des délibérations et du vote sur le sujet.

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée des conseillères et conseillers

Que, pour le projet de réfection des installations sanitaires de la rue Gaudreault, la Municipalité de Saint-Ambroise a reçu une estimation du coût de travaux de 115 000 \$ (excluant les taxes) et ce, avant d'émettre un appel d'offres tel que présenté sommairement au tableau suivant :

1. Généralité	8 500 \$
2. Égout sanitaire	32 644 \$
3. Drainage	9 434 \$
4. Eau potable	11 990 \$
5. Chaussée et banquettes	41 443 \$
6. Terrains privés	<u>0 \$</u>
	Sous-total 104 010 \$
Provision pour imprévus et incertitudes (±10%)	<u>10 990 \$</u>
Total (excluant les taxes)	115 000 \$

Que, tel qu'illustré dans le tableau qui suit, les offres de services reçues pour réaliser les travaux dépassent largement les estimations fournies par la firme d'ingénierie qui agissait comme consultant pour la Municipalité :

• Construction J & R Savard	210 293.69 \$
• Excavation Boulanger	236 071.56 \$
• Construction de l'Est	254 076.93 \$
• Claveau et Fils	267 072.79 \$
• Construction Roch Dufour	276 769.43 \$
• Paul Pedneault	277 905.88 \$
• Entreprises Rosario Martel	284 561.98 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande à la direction générale d'explorer différentes avenues pour relancer le projet de réfection des installations sanitaires de la rue Gaudreault:

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.23. Acceptation du mandat de surveillance et services au bureau de Stantec – projet de réfection des installations sanitaires – rue Gaudreault

Résolution 2021-12-243

M. Cyrille Dufour considérant qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts se retire des délibérations et du vote sur le sujet.

Il est proposé par Mme Amélie Audet
Appuyée par Mme Sophie Limoges
Acceptée par les conseillères et les conseillers

Que conséquemment au point 8.23, le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise suspend le mandat de surveillance et services au bureau de Stantec – concernant le projet de réfection des installations sanitaires de la rue Gaudreault jusqu'il ait statué sur la poursuite ou non du mandat.

Que dans le cas où le conseil décidait de poursuivre les travaux de réfection, le mandat de surveillance sera accordé à la firme Stantec.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de payer les frais de préparation et les devis techniques préparés par Stantec pour aller en appel d'offres.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.24. Acceptation de l'offre de Magéco LMG – problématique pluviale rue Simard

Résolution 2021-12-244

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Magéco LMG d'un second mandat de 10 000 \$ pour la résolution de la problématique de débordement du réseau sanitaire de la rue Simard. La solution préconisée serait l'installation d'un trop-plein dans le regard SIM09 à la sortie de la conduite provenant du regard SIM08. Pour ce faire, les étapes de vérification suivantes sont nécessaires :

1. Relevés complémentaires de la rue L'Espérance Ouest jusqu'à l'émissaire, d'une petite partie de la rue Simard et du niveau des sous-sols;
2. Mise en plan sommaire des réseaux relevés;
3. Calculs des bassins versants et de la capacité hydraulique du réseau de la rue Simard et de la rue l'Espérance Ouest (incluant les rues Gagnon, Pilote et du Pont Est);
4. Analyse et recommandations à partir des résultats obtenus;
5. Plans/croquis de l'installation/modification du réseau.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le tout selon les mêmes taux horaires de l'offre de services #2021-2468. Un suivi du budget sera fait régulièrement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.25. Mandat à la direction générale à procéder à différentes vérifications dans le dossier d'égout sanitaire du rang des Chutes

Résolution 2021-12-245

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par Mme Sophie Limoges
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que, le conseil prend note de la proposition de services de Tetra Tech datée du 18 novembre 2021, et autorise conditionnellement la réalisation de l'étape 1 de la recherche d'eau parasitaire dans le réseau d'égout sanitaire du rang des Chutes. Le mandat complet sera réalisé selon les différentes étapes détaillées ci-dessous. Le plan de travail pourra être révisé conjointement avec la Municipalité de Saint-Ambroise, en cours de mandat, en fonction des résultats obtenus au terme de chacune des étapes.

1. Analyse des documents existants et planification de la campagne de mesure.
2. Réalisation de la campagne de mesure.
3. Analyse des résultats et identification des problématiques.
4. Élaboration des mesures correctrices.

Considérant que la charge de travail à réaliser variera en fonction des résultats obtenus au terme de chaque étape, le budget d'honoraires évalué pour cette proposition concerne uniquement l'étape 1, les activités incluses et les honoraires dans cette étape sont détaillés dans la proposition de service.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte que la direction générale révise l'offre de service de Tetra Tech pour s'assurer que les travaux proposés à l'étape 1 soient justifiables et non redondants avec les études réalisées précédemment.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de Tetra Tech pour un montant maximal de 7 202.00 \$ suite au travail de la direction générale avec Tetra Tech.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.26. Acceptation de la demande de la Municipalité de Saint-Charles de Bourget – déneigement d'une parcelle du chemin Bélanger

Résolution 2021-12-246

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron
Appuyée par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à procéder à l'entretien pour le déneigement hivernal sur une parcelle du chemin Bélanger (au début) situé à l'intérieur de notre territoire.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.27. Demande du Tournoi interrégional de hockey mineur de St-Ambroise & Falardeau

Résolution 2021-12-247

Il est proposé par Mme Amélie Audet
Appuyée par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du Tournoi interrégional de hockey mineur de Saint-Ambroise & Falardeau 41^e édition et soutient financièrement l'évènement. Comme commanditaire, la Municipalité accepte de ne facturer que 5 heures de location de glace sur les 96 heures d'utilisation de l'Aréna Marcel Claveau du 24 au 27 février 2022 et du 6 au 9 mars 2022. De plus, la Municipalité remettra aux organisateurs 45 pochettes et crayons à l'effigie de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.28. Demande du Tournoi familial St-Ambroise

Résolution 2021-12-248

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par Mme Sophie Limoges
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du Tournoi familial St-Ambroise de la 41^e édition et soutient financièrement l'évènement comme commanditaire par l'accord de 20 heures gratuites d'utilisation de glace à l'Aréna Marcel Claveau du 26 décembre au 30 décembre 2021.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.29. Demande du Centre Mot à Mot de St-Ambroise

Résolution 2021-12-249

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du Centre Mot à Mot de St-Ambroise d'utiliser gratuitement le centre informatique les mercredis soirs pour la tenue de formation pour un groupe d'apprenants qui ne seront pas inscrits à la Commission Scolaire et ce pour l'année scolaire 2021-2022.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.30. Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge

Résolution 2021-12-250

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Caron
Appuyée par M. Benoit Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge pour les trois prochaines années. Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur. Comme partenaire de la Municipalité, la Croix-Rouge contribue, selon ses normes et dans la mesure de ses capacités, à aider les citoyens affectés par un sinistre en dispensant les services aux sinistrés demandés.

La Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2021-2022 : 0.17 \$ per capita
- 2022-2023 : 0.18 \$ per capita
- 2023-2024 : 0.18 \$ per capita

Le versement de la contribution annuelle se fera dans les 30 jours suivants la signature de l'entente et, par la suite, à la date d'anniversaire de la signature pour la durée de l'entente.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

8.31. Acceptation des aides financières pour les organismes du milieu – Fonds enveloppe municipale

Résolution 2021-12-251

Il est proposé par Mme Nathalie Pedneault
Appuyée par M. Cyrille Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise recommande le versement de subventions en provenance du Fonds enveloppe municipale – aux organismes du milieu suivants :

Association pour personnes handicapées ABCS	333.33 \$
Chevaliers de Colomb de St-Ambroise	333.33 \$
Club Optimiste de St-Ambroise	333.33 \$
Saint-Vincent-de-Paul	333.33 \$
FADOC (club de l'âge d'or de St-Ambroise)	333.33 \$
Centre de service du Mieux-Vivre	333.33 \$

Que le conseil municipal demande au le directeur général d'informer la MRC du Fjord-du-Saguenay de la proposition du conseil municipal.

8.32. Demande de la St-Vincent-de-Paul – 2 et 5 décembre 2021

Résolution 2021-12-252

Il est proposé par M. Benoit Brassard
Appuyé par Mme Amélie Audet
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de la St-Vincent-de-Paul pour qu'il puisse s'installer à la rencontre des rues Simard et Brassard (3 stops) pour effectuer la collecte de fonds (Guignolée des Médias) le 2 décembre

2021, et la Guignolée traditionnelle provinciale, le dimanche 5 décembre 2021 pour une période de quelques heures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande au directeur général par intérim d'en informer les représentants de la St-Vincent-de-Paul, pour et au nom de la Municipalité.

8.33. Demande de la Fabrique de la Paroisse de St-Charles Borromée

Résolution 2021-12-253

Il est proposé par M. Cyrille Dufour
Appuyé par Mme Andrée-Anne Caron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de la Fabrique de la Paroisse de St-Charles Borromée pour le renouvellement des annonces publicitaires au feuillet paroissial pour l'Unité Pastorale des Deux Rives pour l'année 2022 au coût de 100.00 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. Motion de félicitations – St-Vincent-de-Paul 2 et 5 décembre 2021

M. le maire Lucien Gravel tient à féliciter les membres de la St-Vincent-de-Paul pour les excellents résultats obtenus lors de la collecte de fonds de la Guignolée des Média et de la Guignolée traditionnelle provinciale et pour l'implication des bénévoles pour la réalisation de cette activité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Cyrille Dufour propose la levée de l'assemblée à 20 h 25 appuyée par la conseillère Sophie Limoges.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim